

Lettre ouverte

au Gouvernement

Le 30 octobre 2013

Par arrêté inter-préfectoral du 18 septembre 2013, une procédure d'enquête publique a été lancée sur la construction, par Aéroports de Paris, d'un nouveau bâtiment sur l'emprise aéroportuaire d'Orly.

Or, ce bâtiment fait partie d'un programme d'ensemble élaboré par Aéroports de Paris afin d'accroître les capacités de cette plateforme alors même que les objectifs de plafonnement fixés par l'arrêté ministériel du 6 octobre 1994 (200 000 mouvements annuels sur Orly) ne sont déjà pas respectés.

Ce projet de développement d'Orly d'un montant de 450 millions, n'est donc pas neutre pour les territoires déjà très affectés par l'activité de cette plateforme enclavée dans un tissu urbain dense et pré-existant.

Pourtant, l'enquête publique en cours jusqu'au 9 novembre, ne concerne que ce bâtiment de 85 000 mètres carrés et non l'ensemble du projet d'Aéroports de Paris qui comprend aussi la réalisation d'un satellite international dédié aux avions gros-porteurs. De surcroît, l'enquête publique ne se déroule que dans cinq communes comprises dans un rayon d'un kilomètre autour de cette 3ème aérogare.

Il serait regrettable que cette enquête publique reste aussi strictement limitée alors que le projet d'Aéroports de Paris concernera le cadre de vie de milliers de riverains d'Orly et l'avenir de nombreuses communes survolées.

Il importe donc de mieux prendre en compte l'avis des populations qui seraient réellement affectées par ce projet.

Il est donc nécessaire d'étendre la concertation à l'ensemble des communes impactées, notamment celles qui sont incluses dans le Plan de Gêne Sonore de l'aéroport d'Orly, de modifier l'objet de cette concertation afin d'y inclure l'ensemble du programme de développement d'Orly, et enfin de permettre aux habitants concernés de s'exprimer par communication électronique comme ce fut le cas lors de l'enquête publique portant sur la révision du SDRIF. Ce complément de concertation pourrait prendre la forme d'un débat public placé sous l'égide de la CNDP ou d'une commission du dialogue comme celle qui a été instaurée par le premier ministre pour l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

- . Didier GONZALES, maire de Villeneuve-le-Roi (94), président de l'Association des Elus Riverains d'Orly
- . Jean-Pierre BLAZY, député, président de l'association Ville et Aéroport
- . Guy GEOFFROY, député-maire de Combs-la-Ville (77)
- . Sylvain BERRIOS, député du Val-de-Marne
- . Joseph ROSSIGNOL, vice-président du conseil général du Val-de-Marne, maire de Limeil-Brévannes
- . Olivier THOMAS, maire de Marcoussis (91), conseiller régional d'Île-de-France
- . Marie-Carole CIUNTU, maire de Sucy-en-Brie (94), conseillère régionale d'Île-de-France
- . Gérard RUFFIN, maire de Lésigny (77), conseiller régional d'Île-de-France
- . François DUROVRAY, conseiller régional d'Île-de-France (91)
- . Jean-Paul FAURE-SOULET, conseiller régional d'Île-de-France (94)
- . Nicolas SCHOETTL, conseiller général (91)
- . Pierre-Jean GRAVELLE, conseiller général (94)
- . Jean-Daniel AMSLER, conseiller général (94)
- . Nicolas DUPONT-AIGNAN, député-maire d'Yerres (94)
- . Roger-Gérard SCHWARTZENBERG, député du Val-de-Marne, président du groupe RRDP
- . Christian CAMBON, sénateur-Maire de Saint-Maurice (94)
- . Jacques-Alain BENISTI, député-Maire de Villiers-sur-Marne (94)
- . Henri PLAGNOL, ancien ministre, maire de Saint-Maur (94)
- . Corinne GORLIER, maire d'Ablon-sur-Seine
- . Bruno GALLIER, maire de Brunoy (91)
- . Jean-Claude PERRAULT, maire de Mandres-les-Roses (94)
- . Serge POINSOT, maire de Vigneux-sur-Seine (91)
- . Georges URLACHER, maire de Périgny-sur-Yerres (94)
- . Christian SCHOETTL, maire de Janvry
- . Christian LECLERC, maire de Champlan (91)
- . Nicole LAMOTH, conseillère générale (91)
- . Olivier DOSNE, maire de Joinville-le-Pont (94)
- . Eric GIZOLME, maire de Férolles-Attilly (77)
- . Alain JOSSE, maire de Marolles-en-Brie (94)
- . Bernard JACQUEMARD, maire de Gometz-la-Ville (91)
- . Jean-Claude GENDRONNEAU, maire de Santeny (94)

(liste en cours d'évolution)